**B. AVIS D'APPEL : PRINCIPES GÉNÉRAUX**

**REMARQUE :** En vertu du paragraphe 61.04(1), l'appel interjeté devant un tribunal d'appel est introduit par la signification d'un avis d'appel (formule 61A), accompagné d'un certificat rédigé conformément à la formule 61C, certificat indiquant les parties de la preuve qui, de l'avis de l'appelant, ne sont pas nécessaires à l'appel, ainsi que le prévoit le paragraphe 61.05(1), à chaque partie sur les intérêts desquelles l'appel peut avoir une incidence, à l'exception :

a) d'un défendeur qui a été constaté en défaut;

b) d'un intimé qui n'a pas remis un avis de comparution, à moins qu'il ait été entendu à l'audience avec l'autorisation du tribunal,

ainsi qu'aux personnes auxquelles une loi confère le droit d'être entendues dans l'appel, dans les trente jours qui suivent la date de l'ordonnance portée en appel, sauf disposition contraire d'une loi ou des Règles de procédure civile.

Le délai d'appel commence normalement à courir à la date du jugement, à moins qu'une question importante ne demeure en suspens au moment de l'établissement de la version définitive du jugement : *Re Permanent Investment Corp. Ltd. and Township of Ops and Graham*, [1967] 2 O.R. 13 (C.A.).

 **[87:B:1]**

 **Avis d'appel : Cour divisionnaire**

 [FORMULE 61A]

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DIVISIONNAIRE

 [*intitulé de l'instance rédigé conformément à la formule 61B;*

 *voir les modèles fournis à la section 87:A*]

 AVIS D'APPEL

 LE [*nom de la partie*] INTERJETTE APPEL à la Cour divisionnaire du jugement [*ou* de l'ordonnance] en date du [*date*] de/du [*nom du juge ou de l'officier de justice*].

 L'APPELANT DEMANDE que le jugement soit annulé et que le jugement suivant soit rendu [*ou* que le jugement soit modifié de la façon suivante *ou la mention appropriée*] : [*indiquer brièvement la mesure de redressement demandée*].

 LES MOYENS D'APPEL sont les suivants : [*indiquer brièvement les moyens d'appel*].

 L'appelant demande que le présent appel soit entendu à [*lieu*].

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone de l'appelant ou de ses procureurs*]

DESTINATAIRES : [*nom et adresse de l'intimé ou de ses procureurs*]